49.Emissions de CO2 /consommation de carburant/consommation d'énergie électrique:
1. Tous systèmes de propulsion hors véhicules électriques purs

Valeurs NEDC Essence / Diesel	Emissions de CO2	Consommation
Conditions urbaines	: 134 g/km	:5.1 l/100km
Conditions extra-urbaines	: 116 g/km	:4.4 l/100km
Combinées	: 122 g/km	:4.7 l/100km
Pondérées, combinées	: -	:-
Facteur de déviation (le cas échéant)	:	-
Facteur de vérification (le cas échéant)	:	-

Valeurs NEDC GPL/GN/Ethanol	Emissions de CO2	Consommation
Conditions urbaines	: -	:-
Conditions extra-urbaines	: -	:-
Combinées	: -	:-
Pondérées, combinées	: -	:-
Facteur de déviation (le cas échéant)	:	-
Facteur de vérification (le cas échéant)	:	-

2. Véhicules électriques purs et véhicules hybrides chargeables de l'extérieur

Consommation d'énergie électrique (pondérée, conditions mixtes)	:	-
Autonomie en mode électrique	:	-
3. Véhicule pourvu d'éco-innovations	:	Non
3.1. Code général de la ou des éco-innovations	:-	

3.2. Emissions de CO 2 épargnées totales dues aux éco-innovations

3.2.1. Emissions épargnées NEDC (le cas échéant) :		
Essence / Diesel :	-	GPL/GN/Ethanol : -
3.2.2. Emissions épargnées WLTP (le cas échéant) :		
Essence / Diesel :	-	GPL/GN/Ethanol : -

4. Tous systèmes de propulsion hors véhicules électriques purs, selon le règlement (UE) 2017/1151 (le cas échéant)

Valeurs WLTP Essence / Diesel	Emissions de CO2	Consommation
Phase basse :	160 g/km	:6.1 l/100km
Phase moyenne :	139 g/km	:5.3 l/100km
Phase haute :	134 g/km	:5.1 l/100km
Phase extra-haute :	178 g/km	:6.8 l/100km
Combinées :	154 g/km	:5.9 l/100km
Pondérées, combinées :	-	:-

Valeurs WLTP GPL/GN/Ethanol	Emissions de CO2	Consommation
Phase basse :	-	:-
Phase moyenne :	-	:-
Phase haute :	-	:-
Phase extra-haute :	-	:-
Combinées :	-	:-
Pondérées, combinées :	-	:-

5.Véhicules électriques purs et véhicules hybrides rechargeables de l'extérieur selon le Règlement (EU) 2017/1151 (le cas échéant)

5.1 Véhicules électriques purs (le cas échéant)

Consommation d'énergie électrique	:	-
Autonomie en mode électrique	:	-
Autonomie en mode électrique en ville	:	-

5.2. Véhicules hybrides chargeables de l'extérieur (le cas échéant)

Consommation d'énergie électrique (ECAC,pondéré)	:	-
Autonomie en mode électrique (EAER)	:	-
Autonomie en mode électrique en ville(EAER ville)	:	-

Divers

50. Réceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses	:	
51. Véhicules à usage spécial désignation conformément à l'annexe 2, part5	:	-
52. Remarques (*)	:	05: (*) 4688 mm 07: (*) 1836 mm

Liste des pneumatiques: paramètres techniques

35: (*) 195/65 R15 (95)H, 6.00 J 15 - 44
35: (*) 195/65 R15 (95)T, 6.00 J 15 - 44
44 : (*) en option
44: (*) e4*94/20*3480-e4*94/20*3481-E11 55R017686
44: (*) E7 55R01 1203 - E7 55R01 1204

Véhicule équipé d'un système radar de courte portée dans la bande des 24 GHz	:Non

RENAULT

CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

VEHICULES COMPLETS N1

Je soussigné, Nathalie DUPLEX

certifie par la présente que le véhicule :

0.1. Marque	:RENAULT
0.2. Type	:W
Variante	:RFK9K
Version	:A66TA0PBHAF0
0.2.1. Appellation commerciale	:KANGOO
0.2.3. Identifiants (le cas échéant):	
0.2.3.1. Identifiant de la famille d'interpolation	:IP-61A2A6DTL4A_000-VF1-0
0.2.3.2. Identifiant de la famille ATCT	:AT-61A_1461D_0_000-VF1-0
0.2.3.3. Identifiant de la famille PEMS	:9-VF1-D18
0.2.3.4. Identifiant de la famille de résistance à l'avancement sur route	:RL-61ATL4A_260_000-VF1-0
0.2.3.5. Identifiant de la famille de matrices de résistance à l'avancement sur route (le cas échéant)	:-
0.2.3.6. Identifiant de la famille de systèmes à régénération périodique	:PR-1715K9K_6TD_000-VF1-0
0.2.3.7. Identifiant de la famille d'essais d'émissions par évaporation	:-
0.4. Catégorie du véhicule	:N1
0.5. Raison sociale et adresse du constructeur	:RENAULT s.a.s. 13-15, Quai Alphonse Le Gallo F - 92100 Boulogne-Billancourt France
0.6. Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires	: Plaque sur l'entourage de la porte droite au-dessus ou au-dessous de la gache
Emplacement du numéro d'identification du véhicule	: Marquage à froid sur la partie avant du support moteur, coté droit
0.9. Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant)	:-
0.10.Numéro d'identification du véhicule est conforme à tous égards au type complet décrit dans	:VF1WF000X64596937
Numéro de réception	:e2*2007/46*0006*43
Date	:07/06/2019
Le véhicule peut être immatriculé à titre permanent dans les Etats membres dans lesquels la conduite est à	:Droite
et qui utilisent les unités pour l'indicateur de vitesse	:Métriques

Guyancourt
N. DUPLEX

27/11/2019

Chef du service 'Homologation Officielle'

Constitution générale du véhicule
1. Nombre d'essieux :2 et de roues : 4
1.1. Nombre et emplacement des essieux à roues jumelées :-
3. Essieux moteur (nombre, emplacement, crabotage d'un autre essieu) :1 à l'avant
Dimensions principales
4. Empattement :3081 mm
4.1. Ecartement des essieux
1-2 :- 2-3 :-
5. Longueur :4666 mm(*)
6. Largeur :1829 mm
7. Hauteur :1810 mm(*)
8. Avancée de la sellette d'attelage (maximale et minimale en cas de sellette réglable) :-
9. Distance entre l'extrémité AV du véhicule et le centre du dispositif d'attelage :4740 mm
11. Longueur de la zone de chargement :2115 mm
Masses
13. Masse en ordre de marche :1481 kg
13.1. Répartition de cette masse entre les essieux
1 :926 kg 2 :555 kg
13.2. Masse réelle du véhicule :01513,0 kg
16. Masses maximales techniquement admissibles
16.1. Masse en charge maximale techniquement admissible :2200 kg
16.2.Masse maximale techniquement admissible sur chaque essieu
1 :1125 kg 2 :1240 kg
16.4. Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble :3250 kg
18. Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de
18.1. Remorque à timon d'attelage :-
18.2. Semi-remorque :-
18.3. Remorque à essieu central :1050 kg
18.4. Remorque non freinée :740 kg
19. Masse verticale statique maximale techniquement admissible au point d'attelage :75 kg
Propulsion
20. Constructeur du moteur :RENAULT
21. Code du moteur inscrit sur le moteur :K9K U8
22. Principe de fonctionnement :Allumage par compression à 4 temps
23. Electrique pur :Non
23.1. Catégorie de véhicule [électrique] hybride :-
24. Nombre et disposition des cylindres :4 en ligne
25. Cylindrée du moteur :1461 cm3
26. Carburant :Gazole
26.1. Monocarburant/bicarburant/carburant modulable/double carburant :Monocarburant
26.2. Type (double carburant uniquement) :-
27. Puissance maximale
27.1. Puissance nette maximale : 70 kW à 3750 tr/min (moteur à combustion interne)
Puissance nette maximale GPL/ Ethanol :-
27.2. Puissance horaire maximale(moteur électrique) : -
27.3. Puissance nette maximale(moteur électrique) : -
27.4. Puissance maximale sur 30 minutes(moteur électrique) : -
28. Boîte de vitesses (type) :Manuelle
28.1. Rapports de démultiplication (pour les véhicules équipés d'une transmission manuelle)
1: 0,2683 2: 0,5135 3: 0,8158 4: 1,1935
5: 1,5333 6: 1,7857 7: - 8: -
28.1.1. Rapport de transmission finale (le cas échéant) :0,2373 : -
28.1.2. Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire):
1: 0,0637 2: 0,1219 3: 0,1936 4: 0,2832
5: 0,3639 6: 0,4237 7: - 8: -
Vitesse maximale
29. Vitesse maximale :163 km/h
Essieux et suspension
30. Voie des essieux
1 :1521 mm 2 :1533 mm
35. Combinaison pneu monté/roue/classe d'efficacité énergétique des coefficients de résistance au roulement (CRR) et catégorie de pneu utilisée pour la détermination des émissions de CO2
1 : 195/65 R15 (95) T 6.0 J 15 - 44 (C1)B
2 : 195/65 R15 (95) T 6.0 J 15 - 44 (C1)B
Dispositifs de freinage
36. Connexions pour le freinage de la remorque :Mécaniques
37. Pression dans la conduite d'alimentation du système de freinage de la remorque :-
Carrosserie
38. Code de la carrosserie :BB
40. Couleur du véhicule :BLANC
41. Nombre et configuration des portes :2 portes battantes et 1 ou 2 porte(s) latérale(s) coulissante(s)

42. Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) :02 - 2 à l'avant
Dispositif d'attelage
44. Marque ou numéro de réception du dispositif d'attelage, le cas échéant :e4*94/20*3479 (*)
45.1. Valeurs caractéristiques :D= 762 daN / S=75 kg
Performances environnementales
46. Niveau sonore
A l'arrêt :76 dB(A) à un régime de : 2813 tr/min
En marche :71,0 dB(A)
47. Niveau des émissions d'échappement EURO :6CH
47.1 Paramètres pour les tests d'émissions de Vind
47.1.1. Masse d'essai, kg :1689
47.1.2. Surface frontale, m2 :-
47.1.2.1. Surface frontale prévue pour l'entrée d'air de la calandre (le cas échéant) (en cm2) :-
47.1.3. Coefficients de résistance à l'avancement sur route
47.1.3.0. f0, N :122
47.1.3.1. f1, N/(km/h) :0,869
47.1.3.2. f2, N/(km/h)2 :0,04546
47.2. Cycle d'essai
47.2.1. Classe du cycle d'essai :3b
47.2.2. Facteur de réajustement de la vitesse (fdsc) :-0,077
47.2.3. Vitesse limitée :-
48. Emissions de gaz d'échappement
Numéro du règlement de base et du dernier règlement modificateur applicable :715/2007*2018/1832CH
1.1. Procédure d'essai : type I ou ESC
Essence / Diesel
CO :- HC :-
NOx :- HC + NOx :-
Particules :-
Opacité de la fumée (ELR) :-
GPL/GN/Ethanol
CO :- HC :-
NOx :- HC + NOx :-
Particules :-
Opacité de la fumée (ELR) :-
1.2. Procédure d'essai : Type I (valeurs moyennes NEDC,valeurs max WLTP) ou WHSC (Euro VI)
Essence / Diesel
CO :59,2 mg/km THC :-
NMHC :- NOx :43,7 mg/km
THC + NOx :57,2 mg/km NH3 :-
Particules (masse) :0,2 mg/km
Particules (nombre) :0,04 E11/km
GPL/GN/Ethanol
CO :- THC :-
NMHC :- NOx :-
THC + NOx :- NH3 :-
Particules (masse) :-
Particules (nombre) :-
2.1. Procédure d'essai : ETC
Diesel
CO :- NOx :-
NMHC :- THC :-
CH4 :- Particules :-
GPL/GN
CO :- NOx :-
NMHC :- THC :-
CH4 :- Particules :-
2.2. Procédure d'essai : WHTC (Euro VI)
Diesel
CO :- NOx :-
NMHC :- THC :-
CH4 :- NH3 :-
Particules (masse) :-
Particules (nombre) :-
GPL/GN
CO :- NOx :-
NMHC :- THC :-
CH4 :- NH3 :-
Particules (masse) :-
Particules (nombre) :-
48.1. Fumées, valeur corrigée du coefficient d'absorption :0,51 m-1
48.2 Valeurs RDE maximum déclarées (le cas échéant)

	NOx	Particules (nombre)
Parcours RDE total	-	: 6 E11/km
Partie urbaine du parcours RDE	-	: 6 E11/km